



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du lundi 25 Mai 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-020 / 5 - 1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 18 Mai 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Madame Alyne Motte. Les conseillers présents au nombre de 35 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, JL. BOISSARD, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, A. VIRIEUX, N. VUILLERMOZ-BIRON

Le secrétaire de séance désigné est Héloïse BARADEL.

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL / Election du Maire

EXPOSE : A l'issue du scrutin du 15 mars 2020, le Conseil Municipal de Voiron a été élu au complet et il peut donc être procédé à l'élection du Maire.

Il est rappelé que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales sont les suivantes :

Art L 2122-7

Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Art L2122-8

La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

Candidat : Julien POLAT

Après recensement des candidatures, il est procédé au vote.

Nombre de votants : 35

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 7

Nombre de suffrages exprimés : 28

Voiron, ville porte de Chartreuse

Monsieur Julien POLAT, ayant obtenu la majorité absolue des voix, est proclamé et installé MAIRE de Voiron.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



Julien POLAT